



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

## Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saessof@wanadoo.fr](mailto:mairie.saessof@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 15 Mars 2021

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - Eric FALK, Adjoint au Maire- HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu --- - KELLER Serge- LECHNER Jean- KEITH Hervé - MULLER Claudia - -TRESCHER Sandrine- KRUX Etienne-HEIM Christine

Conseillers élus : 15

Membre excusés - MULLER Cécile(pouvoir à Fabrice Baermann)- HOENEN Thomas(pouvoir à Dominique MULLER)

En fonction : 15

Présents : 13

La séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la grande salle de l'Espace Communal afin de respecter les règles de distanciation imposées par la lutte contre la pandémie Covid 19.

Compte-rendu affiché

Le 29/03/2021

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 1 Février 2021**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Février 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire souhaite avec l'accord des membres du Conseil Municipal rajouter un point à l'ordre de jour, concernant la constitution d'une servitude sur le terrain au lieu-dit Rebgarten en faveur de la société STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX.

## 2. Compte administratif 2020

En l'absence de M. le Maire et sous la Présidence de Mme WOLFF Véronique, 1<sup>ère</sup> adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 228 682.85 €  
- Recettes : 321 533.07 €

- Résultat 2020 : 92 850.22 €

- Report 2019: 465 234.03 €

- **Excédent : 558 084.25**

### Section d'investissement :

- Dépenses 514 868.74 €  
- Recettes : 176 327.30 €

- Résultat 2020 : - 338 541.44 €

- Report 2019: 77 057.13 €

- Restes à réaliser : 57 037.72€

- **Déficit : - 261 484.31 €**

**Excédent global de clôture : 296 599.94 €**

## 3. Transparence de la vie publique : présentation des indemnités des élus

L'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre. Quelques observations concernant cet état : - il mentionne les sommes effectivement perçues **sur l'année** ;

- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;

- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;

- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;

- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Saessolsheim Année 2020

| Nom et prénom de l'élu |                                | Indemnités perçues au titre du mandat concerné              |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |                     |  |
|------------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--|
| FALK                   | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature |  |
| Éric                   | 4536.64                        | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   |  |

15 Mars 2020 /Adjoint au Maire, FALK Éric

| Nom et prénom de l'élu  |                                | Indemnités perçues au titre du mandat concerné              |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |                     |  |
|---|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--|
| FOURNIER<br>Christiane  | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature |  |
|   | 1540.22                        | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   |  |
| 15 Mars 2020 /Adjoint au Maire, FOURNIER Christiane<br>Nom et prénom de l'élu |                                | Indemnités perçues au titre du mandat concerné              |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |                     |  |
| Hindennach<br>Gérard  | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature |  |
|   | 4536.64                        | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   |  |

15 Mars 2020 /Adjoint au Maire, HINDENNACH Gérard

| Nom et prénom de l'élu |                                | Indemnités perçues au titre du mandat concerné              |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |                     |  |
|------------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--|
| MULLER<br>Dominique    | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature |  |
|                        | 17 604.96                      | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   |  |

15 Mars 2020 /Maire, MULLER Dominique

| Nom et prénom de l'élu |                                | Indemnités perçues au titre du mandat concerné              |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |                     |                                | Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |                     |  |
|------------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--------------------------------|---|---------------------|--|
| WOLFF<br>Véronique     | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)   | Avantages en nature |  |
|                        | 2 996.42                       | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   | 0                              | 0   | 0                   |  |

15 Mars 2020 /Adjoint au Maire, WOLFF Véronique

#### **4 .Affectation du résultat 2020**

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2020  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le Compte Administratif présente :

- **Un excédent de fonctionnement de 558 084.25 €**
- **Un déficit d'investissement de 261 484.30**
- **Un excédent de clôture de 296 599.94€**

En tenant compte des restes à réaliser en dépense d'un montant de 50 037,72 €, le déficit d'investissement à couvrir par l'affectation d'une part du résultat est de 311 522,03 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- **Report en dépenses d'investissement (compte 001): 261 484.31€**
- **Virement à la section d'investissement (compte 1068): 311 522.03 €**
- **Affectation à l'excédent reporté (compte R002) : 246 562.22€**

#### **5. Compte de gestion 2020**

Sur présentation de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve le compte de gestion 2020 dressé par la Trésorerie de Saverne.

#### **6. Budget primitif 2021**

M. le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2020,  
Après examen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le budget 2021, dont l'essentiel est reproduit ci-dessous :

- Section de fonctionnement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **559 024.22 €**
- Section d'investissement à l'équilibre, en recettes et en dépenses : **739 696.65 €**

La section d'investissement comprend les opérations d'équipement suivantes :

| Opérations                     | Dépenses en € | Recettes en € |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Mairie</b>                  |               |               |
| Logiciel                       | 8 500         |               |
| <b>Club house</b>              |               |               |
| Etude                          | 3 500         |               |
| Travaux                        | 8000          |               |
| <b>Eglise</b>                  |               |               |
| Paratonnerre                   | 7 500         |               |
| <b>Stade</b>                   |               |               |
| Barrières                      | 8 000         |               |
| <b>Voirie</b>                  | 141 000       |               |
| Lavoir Croix                   | 3 000         |               |
| <b>Matériel</b>                | 8 000         |               |
| <b>Eclairage public</b>        | 2.000         |               |
| <b>Réseau assainissement</b>   |               |               |
| Rue du Lin                     | 14 100        |               |
| Rue des Prés                   | 58 50         |               |
| Rue des jardins                | 12 250        |               |
| <b>Accès salle polyvalente</b> |               |               |
| Décompte et avenant            | 65 000        | 70 000        |

|                                    |        |        |
|------------------------------------|--------|--------|
| <b>Accessibilité des Bâtiments</b> |        |        |
| Travaux                            | 90 000 |        |
| Maitrise d'œuvre                   | 5 000  | 38 800 |

## 7. Vote des taux de la fiscalité directe locale

### Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021

Par délibération du 2 mars 2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à:

TFB: 11.76 %  
TFBN: 43.00%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFB de la commune est de 24.93 % (soit le taux communal de 2020 : 11.76 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de 24.93 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les maintenir comme suit :

TFB : 24.93 %  
TFNB : 43.00 %

- charge le Maire de l'application de ces taux

|   | Base notifiée | Taux   | Produit attendu |
|---|---------------|--------|-----------------|
| Taxe foncière sur propriétés bâties     | 445 400       | 24.93% | 111 038         |
| -----                                   | -----         | -----  | -----           |
| Taxe foncière sur propriétés non bâties | 63 800        | 43,00% | 27 434          |
| TOTAL                                   | 509 200       |        | 138 472         |

## **8. Amortissement de la subvention versée au SDEA pour le réseau assainissement rue du Lavoir**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la nécessité d'amortir la subvention versée au SDEA pour le réseau d'assainissement de la rue du Lavoir, pour un montant de 25 960.92 € HT. Vu l'instruction budgétaire comptable M14 selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités fixant la cadence maximale à quinze ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- fixe la durée d'amortissement de la subvention versée au SDEA pour le réseau d'assainissement de la rue du Lavoir à 30 ans.

## **9. Renouvellement du contrat de travail de l'agent communal**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CDD (contrat à durée déterminée) de l'ouvrier communal arrive à échéance le 22 mars 2021.

Selon l'avis des membres du Conseil Municipal et suite à l'avis de la commission des finances, M. Michel RUCK donne entière satisfaction aux travaux qui lui sont confiés par ses responsables.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de conclure avec M. Michel Ruck un contrat à durée déterminée de 6 mois à partir du 23 mars 2021 à raison de 22 /35<sup>ème</sup> pour un montant horaire brut de 10.50 €.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

## **10. Affectation des biens communaux vacants**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. BINDER Jean-Marie ne souhaite plus exploiter la parcelle communale section 35 -parcelle 23.

Après avoir délibération

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas relouer la parcelle communale section 35 parcelle 23 afin de créer une parcelle dédiée au développement de la roselière.

En concertation avec les membres du Conseil Municipal, M. le Maire propose -pour l'année courante- en faire de même avec les parcelles exploitées par M. WERST Philippe, section 32 parcelle 127 et section 8 parcelle 98.

Après avoir délibération

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas relouer la parcelle communale section 32 parcelle 127 et la section 8 parcelle 98 pour l'année 2021
- de solliciter un agriculteur pour une fauche tardive de la parcelle enherbée
- de confier à tout autre exploitant (agriculteur ou locataire de la chasse) la parcelle à ensemercer

## **11. Communauté de Communes du Pays de Saverne - Prise de compétence organisation des mobilités.**

Dans sa séance du 28 janvier 2021 la communauté de communes a approuvé la prise de compétence « organisation des mobilités » en référence à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019.

Ce texte législatif répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité,
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche),
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), qui ont vocation de proposer les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Dans tous les cas, la Région reste « chef de file » pour coordonner l'organisation des mobilités à l'échelle du territoire régional.

Les modalités d'exercice de la compétence laissent beaucoup de souplesse aux communautés de communes :

Les services de transport régionaux préexistants (scolaires, "interurbains") qui se trouveraient intégralement englobés dans les ressorts territoriaux de communautés de communes nouvellement compétentes ne seront transférés aux communautés de communes que si celles-ci le demandent. Elles devront notifier à la Région leur décision de les récupérer ou non.

La compétence d'organisation de la mobilité n'étant pas soumise à la définition d'un intérêt communautaire, le transfert des prérogatives et missions depuis les communes vers la communauté de communes s'effectue d'un seul bloc.

Les missions des AOM sont libellées de manière lisible dans le code des transports : services réguliers de transport public ; services de transport à la demande ; services de transport scolaire ; services de mobilités actives ; services de mobilité partagée ; services de transport de marchandises en ville ; mobilité à caractère social ; conseil en mobilité ; planification des mobilités, etc.

L'organisation de l'ensemble des services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif.

En revanche, la responsabilité générale des AOM est affirmée. Elles assurent « la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés » et « contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. »

La Communauté de Communes du Pays de Saverne mène déjà des actions en matière de mobilité. À titre d'exemples :

Elle organise un service de transport à la demande, par délégation de la Région.

Elle a engagé une étude visant à développer un schéma de pistes cyclables, et s'apprête à engager une première tranche de travaux.

Elle pilote la mise en place d'équipements de stationnement Vélo sécurisé.

Elle étudie le maillage du territoire en bornes de recharge des voitures électriques.

Elle subventionne, en lien avec le PETR, l'achat de vélo à assistance électrique.

Compte tenu de ce qui précède, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence organisation des mobilités.

## **Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 janvier 2021 décidant la prise de compétence « organisation de la mobilité »,

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la prise de compétence « organisation des mobilités » par la communauté de communes du pays de Saverne,
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **12. Constitution servitude terrain au lieu dit Rebgarten**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu par l'étude de Maître RODRIGUES. La commune de Saessolsheim a concédé une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle section 28 numéro 333, d'une contenance de 17ca, conformément à une convention signée avec STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX, le 9 décembre 2017.

Il s'agit de prévoir la signature de l'acte authentique entre la commune de Saessolsheim et STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la constitution d'une servitude d'accès, de non-aedificandi, avec passage de canalisations électriques souterraines et de pose d'un poste de transformation sur la parcelle section 22 numéro 333, au lieu dit REBGARTEN.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **13. Divers**

#### **13.1 Journée de travail**

- **M. DURANDOT** Mathieu propose d'organiser une journée de travail afin de ranger l'atelier communal. **M. HINDENNACH** Gérard propose une journée de travail le 27 mars.

#### **13.2 Chasse aux œufs 2021**

- M. le Maire s'interroge sur l'organisation de la chasse aux œufs étant donné les circonstances sanitaires, un rassemblement de plus de 6 personnes est encore impossible. M. le Maire propose d'organiser une distribution de chocolats de Pâques pour tous les enfants de 3 à 8 ans le lundi de Pâques de 9h à 11h, avec l'aide des membres du Conseil Municipal et du Conseil Local des jeunes.

#### **13.3 Acquisition de tables aux bords de la salle**

- M. FALK Éric présente une brochure afin d'acquérir des tables de pique-nique pour l'aire de jeux aux abords de la salle, d'un montant unitaire de 386.21 € HT.

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir trois tables pour un montant unitaire de 386.21 € HT, soit un montant total de 1158.63 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents



- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 3 mai 2021.

|                     |                      |                      |                     |
|---------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| MULLER<br>Dominique | WOLFF Véronique      | HINDENNACH<br>Gérard | FALK Éric           |
| KRUX Etienne        | BAERMANN<br>Fabrice  | HEIM Christine       | DURANDOT<br>Mathieu |
| LECHNER Jean        | HOENEN Thomas        | KEITH Hervé          | MULLER Cécile       |
| KELLER Serge        | TRESCHER<br>Sandrine | MULLER Claudia       |                     |